

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 21 MAI 2012

ADDENDUM

M. le BOURGMESTRE

- A.D. 18 bis** Terrasses horeca.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mme Brigitte ERNST de la GRAETE, M. Alain Leens, Conseillers communaux.
- A.D. 18 ter** La Ville de Liège peut-elle rester un spectateur en matière de dératisation ?
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de MM. Fabrice DREZE, Raphaël MIKLATZKI, Mme Nicole ANOUL, Conseillers communaux.

Mme l'Echevin YERNA

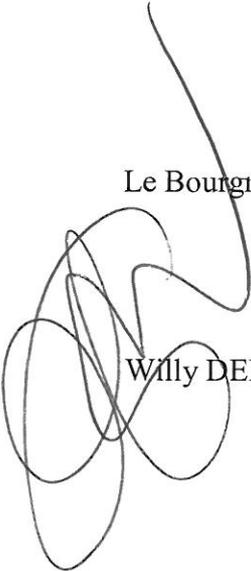
- A.D. 29 bis** A chaque quartier son marché !
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Fabrice DREZE, Conseiller communal.

M. l'Echevin CHAMAS

- A.D. 65 bis** Lutte contre la violence et incivilités dans le sport.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Fabrice DREZE, Conseiller communal.

120518

Le Bourgmestre,


Willy DEMEYER

Inscription d'un point à l'ordre du jour du conseil communal : terrasses horeca –
Brigitte Ernst et Alain Leens – conseil communal du 22/05/12

A plusieurs reprises, Mme Ernst et moi-même avons interpellé le Collège sur le problème des terrasses horeca.

Nombre de terrasses ont été érigées sans permis de bâtir (pour les constructions permanentes), la perception de l'occupation sur la voie publique et la redevance sur les terrasses souffraient de non enrôlement et de non perception important.

Pour les terrasses sans permis de bâtir, seul 2 PV ont été rédigés (en 2007). Pour la redevance sur les terrasses, l'année 2009 représentait au 4/04/2011 73.580,85€ impayés (sur base de 320.680€ constatés), soit près de 25% de non perçus, dont des terrasses de bâtiments appartenant à la ville de Liège.

De plus, il faut signaler que le relevé des terrasses apparaît lacunaire, notamment quant à l'extension des terrasses dans de bonnes conditions climatiques.

A la réponse d'une interpellation de Mme Ernst le 28/03/11, l'Echevin de l'Urbanisme a signalé que 487 terrasses ont été invitées à régler la redevance et que la Ville étudiait la procédure de recouvrement de cette redevance... procédure qui ne semble pas avoir été suivie de beaucoup de résultats.

Le problème est que la non application des règlements ne met pas sur pied d'égalité ceux qui paient et ceux qui fraudent... autrement dit, bravons la réglementation et attendons voir ;

Le Collège pourrait-il nous dire :

- Quels sont les chiffres de poursuites pour les terrasses permanentes érigées sans permis de bâtir ?
- Où en est la procédure de recouvrement pour la non perception de la redevance ?

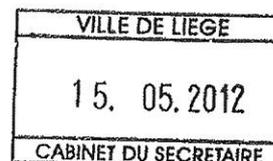
Nous proposons donc la délibération suivante :

Le Conseil Communal de Liège :

Demande au Collège de respecter les réglementations édictées par le conseil communal quant aux permis d'urbanisme et aux redevances concernant les terrasses et l'occupation du domaine public et de faire rapport annuellement du respect de celles-ci annuellement au conseil communal.

Brigitte Ernst

Alain Leens



Liège, le 19 mars 2012.

POINT INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 mars 2012 par les Conseillers Communaux Fabrice DREZE - Raphaël MIKLATZKI et Nicole ANOUL.

OBJET : La Ville de Liège peut-elle rester un spectateur en matière de dératisation ?

Exposé : Depuis quelques semaines, le Collège découvre, enfin, que notre ville souffre d'un mal endémique au niveau de la propreté publique et lance une opération plus médiatique qu'efficace pour lutter contre les petites incivilités. Pendant ce temps, un autre phénomène ne semble pas l'émouvoir, alors qu'il est bien plus dangereux pour la santé des Liégeois et qu'il génère des effets contreproductifs sur le plan économique. En effet, aujourd'hui, parce qu'aucune mesure adéquate n'a été prise pendant des années, les rats qui pullulent dans les égouts de notre cité, en sortent, à la recherche de conditions de vie meilleure et d'une nourriture qu'ils trouvent facilement en abondance, notamment dans les dépôts clandestins d'immondices.

C'est le cas avéré sur le site abandonné de Bavière, à deux pas de l'Opéra, mais aussi dans le Quartier des Vennes, dans le Parc d'Avroy et dans l'hypercentre, lorsque des immeubles y sont rénovés.

Chacun sait, que ces rongeurs sont, à la fois, des réservoirs de virus, des transmetteurs de maladies, tant pour l'homme que pour certains animaux, par l'intermédiaire de leurs déjections, de leurs morsures et des parasites qu'ils hébergent.

Quant aux souris, dont la fécondité est légendaire, les conséquences néfastes qu'elles engendrent sont bien connues. Elles s'attaquent aux denrées alimentaires destinées aux humains, les rendant inconsommables, elles provoquent des dégâts aux installations industrielles et domestiques, elles sont source de mal vivre pour beaucoup de Liégeois(es).

Un service communal était encore chargé de gérer cette problématique au début des années 1990. Il intervenait également pour éliminer les blattes. Depuis, il s'est perdu dans les méandres des restructurations successives de notre administration. Dans le contexte actuel, alors que notre ville cherche à retrouver son statut de métropole et qu'elle est candidate à une exposition internationale, elle ne peut pas rester sans réaction alors que la lutte contre les rongeurs est une règle de base en matière d'hygiène et de prophylaxie des maladies.

Il faut savoir mettre la main à la pâte lorsque la situation l'exige.

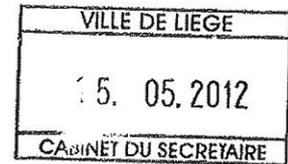
PROJET DE MOTION :

Considérant que les rongeurs se sont multipliés ces dernières années dans notre ville

Considérant que leur présence sur la voie publique et dans certaines habitations représente un danger pour les humains en matière d'hygiène et de prophylaxie des maladies

Le Conseil Communal décide :

- de charger le Collège de mettre en place un service permanent et gratuit de dératisation destiné exclusivement aux habitants de notre ville
 - de confier à une firme spécialisée la lutte contre les rats d'égouts
 - de réaliser une plaquette d'information, destinée à la population
- La présente délibération a recueilli.....voix.



Proposition d'ajout d'un point à l'ordre du jour du Conseil Communal du 21 mai 2012

A chaque quartier son marché ! Par Fabrice Dreze Conseiller Communal.

Préambule :

Considérant qu'aujourd'hui, on constate que les marchés anciens, tel celui de Chênee ont résisté et se déroulent avec un potentiel de marchands ambulants diversifiés. D'autres marchés, tels Sainte-Marguerite ou Sainte-Walburge et le Thier-à-Liège ont ou ont eu moins de succès.

Considérant que la tenue d'un marché constitue un élément intéressant pour la cohésion et l'animation au sein d'un quartier. C'est d'autant plus vrai si le marché apporte, non une concurrence aux commerces de proximité existants déjà dans le quartier, mais une complémentarité avec ceux-ci.

Considérant qu'un projet de type « A chaque quartier, sa spécificité » pourrait être développé et favorisé. Il pourrait s'agir d'un rendez-vous du terroir dans un quartier, d'un marché des fleurs, fruits et légumes dans un autre quartier et par exemple d'un marché de l'artisanat dans un troisième.

L'objectif global de cette mesure est également de **lancer une dynamique de quartier qui proposerait des horaires adaptés à la réalité** : un marché nocturne ou un marché de 15h à 20h ou encore un marché qui se tiendrait durant 5 mois de l'année de mai à septembre...

Compte tenu des constats évoqués, le Conseil Communal décide :

- De mener une réflexion sur les marchés liégeois.
- De lancer une dynamique de marchés à thème.
- D'initier un projet pilote pour l'été 2012.

Cette proposition a recueillivotes favorables.



VILLE DE LIEGE
15. 05. 2012
CABINET DU SECRETAIRE

Proposition d'ajout d'un point à l'ordre du jour du Conseil Communal du 21 mai.

«Lutte contre la violence et les incivilités dans le sport »

par Fabrice Dreze Conseiller Communal à Liège.

Considérant que les derniers événements survenus lors de la rencontre Jupille/Warsage mettent le coup de projecteur sur les phénomènes d'incivilités et de violence dans le sport qui sont malheureusement en recrudescence !

Considérant que la multiplication des incivilités et des violences montre que le sport n'échappe pas aux maux qui affectent la société dans son ensemble.

Considérant que pour diminuer ces phénomènes, une campagne de sensibilisation et de prévention doit être menée par la Ville de Liège avec et en collaboration des clubs sportifs !

Considérant que cette prévention doit passer par des outils de sensibilisations, proposés directement dans les écoles primaires et dans les clubs sportifs.

Considérant que le service « Sport et jeunesse » via l'Echevinat pourrait aussi proposer des financements à des clubs, groupe de jeunes qui mèneraient des actions spécifiques en matière de prévention contre les incivilités et la violence dans le sport.

Attendu que ces mesures de préventions sont nécessaires afin de rappeler les valeurs véhiculées par le sport et par la vie en société : telles que le Respect et le « fair-play.

Le Conseil Communal décide :

- D'organiser une réunion d'information sur le thème de la lutte contre la violence, avec participation des joueurs, dirigeants et arbitres ;
- D'organiser un moment convivial après les matchs, réunissant les deux équipes ;
- La mise en place d'une formation pour les animateurs/stewards/éducateurs, sur la gestion des conflits ;
- De créer un challenge du fair-play...
- De Créer un stand avec des outils de prévention disponibles mais aussi sur les risques juridiques qu'encourent les auteurs de troubles par des comportements violents.
- La mise en place d'une campagne de communication (t-shirts ect...)

Cette proposition a recueilliVotes